

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE - STES MARIES DE LA MER (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21130096700018

POSTE COMPTABLE : SGC D ARLES

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : Mairie Stes Maries de la Mer (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	29
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	30
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	34
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	35
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	36
A4 - Etat des provisions	37
A5 - Etalement des provisions	38
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	39
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	40
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	41
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	43
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	44
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	45
B1.6 - Etat des engagements reçus	46
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	47
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	48
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	52
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	53
C3.2 - Liste des établissements publics créés	54
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	55
D2 - Arrêté et signatures	56

STES MARIES DE LA MER - Mairie Stes Maries de la Mer - BP - 2023

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	STES MARIES DE LA MER Mairie Stes Maries de la Mer	BP 2023
-------------------	---	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	2165
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	1851
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
CA ARLES CRAU CAMARGUE MONTAGNETTE	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
4 996 879	5 270 042	1244,24	974

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	13 476 170,25	10 489 936,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 986 234,25

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	13 476 170,25	13 476 170,25
--	----------------------	----------------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	5 989 700,00	9 295 178,26

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	2 607 007,00	907 884,04
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 1 606 355,30	(si solde positif) 0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	10 203 062,30	10 203 062,30
---	----------------------	----------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	23 679 232,55	23 679 232,55
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	2 736 075,00	0,00	2 718 980,00	2 718 980,00	2 718 980,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 572 000,00	0,00	4 617 000,00	4 617 000,00	4 617 000,00
014	Atténuations de produits	271 989,00	0,00	644 826,00	644 826,00	644 826,00
65	Autres charges de gestion courante	1 666 454,81	0,00	1 668 512,00	1 668 512,00	1 668 512,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		9 246 518,81	0,00	9 649 318,00	9 649 318,00	9 649 318,00
66	Charges financières	42 000,00	0,00	38 000,00	38 000,00	38 000,00
67	Charges exceptionnelles	17 100,00	0,00	13 600,00	13 600,00	13 600,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	1 824,00		4 276,00	4 276,00	4 276,00
022	Dépenses imprévues	80,19		200 000,00	200 000,00	200 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		9 307 523,00	0,00	9 905 194,00	9 905 194,00	9 905 194,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	4 853 741,81		3 505 739,25	3 505 739,25	3 505 739,25
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	819 791,92		65 237,00	65 237,00	65 237,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		5 673 533,73		3 570 976,25	3 570 976,25	3 570 976,25
TOTAL		14 981 056,73	0,00	13 476 170,25	13 476 170,25	13 476 170,25

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	13 476 170,25
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	75 000,00	0,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	626 000,00	0,00	628 000,00	628 000,00	628 000,00
73	Impôts et taxes	8 038 610,00	0,00	8 803 141,00	8 803 141,00	8 803 141,00
74	Dotations et participations	604 225,00	0,00	598 159,00	598 159,00	598 159,00
75	Autres produits de gestion courante	330 000,00	0,00	350 000,00	350 000,00	350 000,00
Total des recettes de gestion courante		9 673 835,00	0,00	10 454 300,00	10 454 300,00	10 454 300,00
76	Produits financiers	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00
77	Produits exceptionnels	342 380,00	0,00	11 750,00	11 750,00	11 750,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		5 886,00	5 886,00	5 886,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		10 034 215,00	0,00	10 489 936,00	10 489 936,00	10 489 936,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	418 791,92		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		418 791,92		0,00	0,00	0,00
TOTAL		10 453 006,92	0,00	10 489 936,00	10 489 936,00	10 489 936,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	2 986 234,25
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	13 476 170,25
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	3 570 976,25
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	85 000,00	16 188,00	100 000,00	100 000,00	116 188,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 729 403,04	2 351 358,00	2 395 000,00	2 395 000,00	4 746 358,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 273 089,00	239 461,00	3 020 000,00	3 020 000,00	3 259 461,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	7 087 492,04	2 607 007,00	5 515 000,00	5 515 000,00	8 122 007,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	217 000,00	0,00	219 000,00	219 000,00	219 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	200 000,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
	Total des dépenses financières	417 000,00	0,00	419 000,00	419 000,00	419 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	7 504 492,04	2 607 007,00	5 934 000,00	5 934 000,00	8 541 007,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	418 791,92		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	50 000,00		55 700,00	55 700,00	55 700,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	468 791,92		55 700,00	55 700,00	55 700,00
	TOTAL	7 973 283,96	2 607 007,00	5 989 700,00	5 989 700,00	8 596 707,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 606 355,30
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 203 062,30
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 590 125,68	907 884,04	63 176,00	63 176,00	971 060,04
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	422 293,61	0,00	1 605 718,75	1 605 718,75	1 605 718,75
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	2 012 419,29	907 884,04	1 668 894,75	1 668 894,75	2 576 778,79
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	430 440,00	0,00	694 129,00	694 129,00	694 129,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	3 305 478,26	3 305 478,26	3 305 478,26
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	-330 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	99 590,00	0,00	3 999 607,26	3 999 607,26	3 999 607,26
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	2 112 009,29	907 884,04	5 668 502,01	5 668 502,01	6 576 386,05
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	4 853 741,81		3 505 739,25	3 505 739,25	3 505 739,25
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	819 791,92		65 237,00	65 237,00	65 237,00
041	Opérations patrimoniales (4)	50 000,00		55 700,00	55 700,00	55 700,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	5 723 533,73		3 626 676,25	3 626 676,25	3 626 676,25

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
TOTAL		7 835 543,02	907 884,04	9 295 178,26	9 295 178,26	10 203 062,30

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 203 062,30
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)
--

3 570 976,25

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 718 980,00		2 718 980,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 617 000,00		4 617 000,00
014	Atténuations de produits	644 826,00		644 826,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 668 512,00		1 668 512,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	38 000,00	0,00	38 000,00
67	Charges exceptionnelles	13 600,00	0,00	13 600,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	4 276,00	65 237,00	69 513,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	200 000,00		200 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		3 505 739,25	3 505 739,25
Dépenses de fonctionnement – Total		9 905 194,00	3 570 976,25	13 476 170,25

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	13 476 170,25
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	219 000,00	0,00	219 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	116 188,00	0,00	116 188,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	4 746 358,00	55 700,00	4 802 058,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	3 259 461,00	0,00	3 259 461,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	200 000,00		200 000,00
Dépenses d'investissement – Total		8 541 007,00	55 700,00	8 596 707,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	1 606 355,30
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 203 062,30
---	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	75 000,00		75 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	628 000,00		628 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	8 803 141,00		8 803 141,00
74	Dotations et participations	598 159,00		598 159,00
75	Autres produits de gestion courante	350 000,00	0,00	350 000,00
76	Produits financiers	18 000,00	0,00	18 000,00
77	Produits exceptionnels	11 750,00	0,00	11 750,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	5 886,00	0,00	5 886,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		10 489 936,00	0,00	10 489 936,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	2 986 234,25
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	13 476 170,25
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	694 129,00	0,00	694 129,00
13	Subventions d'investissement	971 060,04	5 700,00	976 760,04
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	1 605 718,75	0,00	1 605 718,75
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	50 000,00	50 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		65 237,00	65 237,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		3 505 739,25	3 505 739,25
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		3 270 907,79	3 626 676,25	6 897 584,04

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	3 305 478,26
-----------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 203 062,30
---	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	2 736 075.00	2 718 980.00	2 718 980.00
60611	Eau et assainissement	100 000,00	120 000,00	120 000,00
60612	Energie - Electricité	500 000,00	520 000,00	520 000,00
60618	Autres fournitures non stockables	40 000,00	30 000,00	30 000,00
60621	Combustibles	43 000,00	41 000,00	41 000,00
60622	Carburants	55 000,00	63 000,00	63 000,00
60623	Alimentation	500,00	1 000,00	1 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	3 000,00	3 000,00	3 000,00
60631	Fournitures d'entretien	170 000,00	150 000,00	150 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	40 000,00	40 000,00	40 000,00
60633	Fournitures de voirie	40 000,00	40 000,00	40 000,00
60636	Vêtements de travail	35 000,00	35 000,00	35 000,00
6064	Fournitures administratives	30 000,00	30 000,00	30 000,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	3 000,00	10 000,00	10 000,00
6067	Fournitures scolaires	13 700,00	13 700,00	13 700,00
6068	Autres matières et fournitures	5 000,00	5 000,00	5 000,00
611	Contrats de prestations de services	130 000,00	150 000,00	150 000,00
6122	Crédit-bail mobilier	17 280,00	17 280,00	17 280,00
6132	Locations immobilières	40 000,00	20 000,00	20 000,00
6135	Locations mobilières	110 000,00	120 000,00	120 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	6 000,00	6 000,00	6 000,00
61521	Entretien terrains	29 195,00	30 000,00	30 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	10 000,00	10 000,00	10 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	10 000,00	10 000,00	10 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	25 000,00	20 000,00	20 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	25 000,00	20 000,00	20 000,00
61551	Entretien matériel roulant	100 000,00	100 000,00	100 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	40 000,00	40 000,00	40 000,00
6156	Maintenance	100 000,00	100 000,00	100 000,00
6161	Multirisques	150 000,00	150 000,00	150 000,00
6168	Autres primes d'assurance	10 000,00	10 000,00	10 000,00
617	Etudes et recherches	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6182	Documentation générale et technique	8 000,00	5 000,00	5 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6188	Autres frais divers	40 000,00	40 000,00	40 000,00
6226	Honoraires	10 000,00	15 000,00	15 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	30 000,00	20 000,00	20 000,00
6228	Divers	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6231	Annonces et insertions	40 000,00	30 000,00	30 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	230 000,00	200 000,00	200 000,00
6233	Foires et expositions	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6236	Catalogues et imprimés	30 000,00	30 000,00	30 000,00
6237	Publications	50 000,00	30 000,00	30 000,00
6238	Divers	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6241	Transports de biens	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6247	Transports collectifs	15 000,00	10 000,00	10 000,00
6248	Divers	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6251	Voyages et déplacements	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6255	Frais de déménagement	2 000,00	10 000,00	10 000,00
6256	Missions	8 000,00	8 000,00	8 000,00
6257	Réceptions	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6261	Frais d'affranchissement	20 000,00	22 000,00	22 000,00
6262	Frais de télécommunications	50 000,00	50 000,00	50 000,00
627	Services bancaires et assimilés	3 000,00	2 000,00	2 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	19 000,00	19 000,00	19 000,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	0,00	2 500,00	2 500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	40 000,00	37 000,00	37 000,00
6288	Autres services extérieurs	1 500,00	700,00	700,00
63512	Taxes foncières	160 000,00	165 000,00	165 000,00
6353	Impôts indirects	400,00	0,00	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	700,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	800,00	800,00	800,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	35 000,00	55 000,00	55 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 572 000.00	4 617 000.00	4 617 000.00
6218	Autre personnel extérieur	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6331	Versement mobilité	23 000,00	23 000,00	23 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	12 000,00	13 000,00	13 000,00
6333	Particip. employeurs format ^o prof. cont.	1 000,00	1 000,00	1 000,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	70 000,00	70 000,00	70 000,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6411	Personnel titulaire	2 748 000,00	2 800 000,00	2 800 000,00
6413	Personnel non titulaire	480 000,00	480 000,00	480 000,00
6415	Indemnité inflation	10 000,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	430 000,00	430 000,00	430 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	655 000,00	655 000,00	655 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	82 000,00	82 000,00	82 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	11 000,00	11 000,00	11 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	16 000,00	15 000,00	15 000,00
64831	Indemnités aux agents	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6488	Autres charges	2 000,00	5 000,00	5 000,00
014	Atténuations de produits	271 989,00	644 826,00	644 826,00
7391171	Dégrèvement taxe FNB jeunes agriculteurs	10 000,00	7 000,00	7 000,00
739221	FNGIR	133 227,00	133 227,00	133 227,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	80 000,00	80 000,00	80 000,00
7398	Reverst., restitut° et prélèvt divers	48 762,00	295 171,00	295 171,00
7489	Reverst, restitut° sur autres attribut°	0,00	129 428,00	129 428,00
65	Autres charges de gestion courante	1 666 454,81	1 668 512,00	1 668 512,00
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	25 000,00	20 000,00	20 000,00
6518	Autres	30 000,00	35 000,00	35 000,00
6531	Indemnités	117 000,00	120 000,00	120 000,00
6532	Frais de mission	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6533	Cotisations de retraite	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	12 000,00	13 000,00	13 000,00
6535	Formation	2 812,00	2 812,00	2 812,00
6541	Créances admises en non-valeur	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6542	Créances éteintes	5 900,00	6 000,00	6 000,00
6553	Service d'incendie	265 000,00	275 000,00	275 000,00
65548	Autres contributions	53 523,00	53 000,00	53 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	3 500,00	2 000,00	2 000,00
65733	Subv. fonct. Départements	2 000,00	700,00	700,00
657362	Subv. fonct. CCAS	19 000,00	25 000,00	25 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	745 719,81	731 000,00	731 000,00
65888	Autres	350 000,00	350 000,00	350 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		9 246 518,81	9 649 318,00	9 649 318,00
66	Charges financières (b)	42 000,00	38 000,00	38 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	40 000,00	36 000,00	36 000,00
6688	Autres	2 000,00	2 000,00	2 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	17 100,00	13 600,00	13 600,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6713	Secours et dots	100,00	100,00	100,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	1 000,00	2 500,00	2 500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	15 000,00	10 000,00	10 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	1 824,00	4 276,00	4 276,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	1 824,00	4 276,00	4 276,00
022	Dépenses imprévues (e)	80,19	200 000,00	200 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		9 307 523,00	9 905 194,00	9 905 194,00
023	Virement à la section d'investissement	4 853 741,81	3 505 739,25	3 505 739,25
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	819 791,92	65 237,00	65 237,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	449 008,72	0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	305 613,20	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	65 170,00	65 237,00	65 237,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		5 673 533,73	3 570 976,25	3 570 976,25
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		5 673 533,73	3 570 976,25	3 570 976,25
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		14 981 056,73	13 476 170,25	13 476 170,25

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				13 476 170,25

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	75 000,00	75 000,00	75 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	75 000,00	75 000,00	75 000,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	626 000,00	628 000,00	628 000,00
7028	Autres produits agricoles et forestiers	1 000,00	1 000,00	1 000,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	4 000,00	4 000,00	4 000,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	500 000,00	500 000,00	500 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	20 000,00	30 000,00	30 000,00
70631	Redevances services à caractère sportif	2 000,00	2 000,00	2 000,00
70632	Redevances services à caractère loisir	11 000,00	0,00	0,00
7078	Autres marchandises	30 000,00	32 000,00	32 000,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	2 000,00	1 000,00	1 000,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	25 000,00	27 000,00	27 000,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	30 000,00	30 000,00	30 000,00
73	Impôts et taxes	8 038 610,00	8 803 141,00	8 803 141,00
73111	Impôts directs locaux	4 766 524,00	5 074 316,00	5 074 316,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	3 500,00	8 000,00	8 000,00
73211	Attribution de compensation	1 194 636,00	1 194 636,00	1 194 636,00
73212	Dotations de solidarité communautaire	165 950,00	165 950,00	165 950,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	68 000,00	72 211,00	72 211,00
7336	Droits de place	200 000,00	300 000,00	300 000,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	140 000,00	158 028,00	158 028,00
7362	Taxes de séjour	500 000,00	830 000,00	830 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
74	Dotations et participations	604 225,00	598 159,00	598 159,00
7411	Dotation forfaitaire	280 000,00	253 215,00	253 215,00
74121	Dotation de solidarité rurale	213 749,00	215 158,00	215 158,00
744	FCTVA	1 810,00	1 470,00	1 470,00
745	Dotation spéciale instituteurs	2 808,00	2 808,00	2 808,00
74718	Autres participations Etat	47 131,00	64 352,00	64 352,00
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	1 000,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	49 147,00	50 076,00	50 076,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	8 580,00	11 080,00	11 080,00
75	Autres produits de gestion courante	330 000,00	350 000,00	350 000,00
752	Revenus des immeubles	250 000,00	300 000,00	300 000,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	80 000,00	50 000,00	50 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		9 673 835,00	10 454 300,00	10 454 300,00
76	Produits financiers (b)	18 000,00	18 000,00	18 000,00
761	Produits de participations	18 000,00	18 000,00	18 000,00
77	Produits exceptionnels (c)	342 380,00	11 750,00	11 750,00
7713	Libéralités reçues	4 000,00	500,00	500,00
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	50,00	50,00	50,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	500,00	6 200,00	6 200,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	335 830,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	2 000,00	5 000,00	5 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	5 886,00	5 886,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	5 886,00	5 886,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		10 034 215,00	10 489 936,00	10 489 936,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	418 791,92	0,00	0,00
7761	Diff / réal (+) transférées en invest.	418 791,92	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		418 791,92	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		10 453 006,92	10 489 936,00	10 489 936,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	2 986 234,25
--	---------------------

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				13 476 170,25

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	85 000,00	100 000,00	100 000,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	10 000,00	10 000,00	10 000,00
2031	Frais d'études	10 000,00	50 000,00	50 000,00
2051	Concessions, droits similaires	65 000,00	40 000,00	40 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	4 729 403,04	2 395 000,00	2 395 000,00
2111	Terrains nus	70 000,00	75 000,00	75 000,00
21311	Hôtel de ville	1 380 403,04	500 000,00	500 000,00
21312	Bâtiments scolaires	30 000,00	50 000,00	50 000,00
21316	Equipements du cimetière	10 000,00	10 000,00	10 000,00
21318	Autres bâtiments publics	514 000,00	590 000,00	590 000,00
2132	Immeubles de rapport	350 000,00	100 000,00	100 000,00
2138	Autres constructions	360 000,00	270 000,00	270 000,00
2141	Construct° sol autrui - Bâtiments public	750 000,00	50 000,00	50 000,00
21533	Réseaux câblés	30 000,00	50 000,00	50 000,00
21538	Autres réseaux	375 000,00	100 000,00	100 000,00
21561	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	5 000,00	10 000,00	10 000,00
21571	Matériel roulant	325 000,00	50 000,00	50 000,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	20 000,00	70 000,00	70 000,00
2161	Oeuvres et objets d'art	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	20 000,00	50 000,00	50 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	115 000,00	70 000,00	70 000,00
2184	Mobilier	200 000,00	250 000,00	250 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	175 000,00	100 000,00	100 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	2 273 089,00	3 020 000,00	3 020 000,00
2313	Constructions	-2 177,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	2 195 266,00	2 950 000,00	2 950 000,00
2316	Restauration collections, oeuvres d'art	80 000,00	20 000,00	20 000,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	50 000,00	50 000,00
Total des dépenses d'équipement		7 087 492,04	5 515 000,00	5 515 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	217 000,00	219 000,00	219 000,00
1641	Emprunts en euros	216 500,00	218 500,00	218 500,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	500,00	500,00	500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	200 000,00	200 000,00	200 000,00
Total des dépenses financières		417 000,00	419 000,00	419 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		7 504 492,04	5 934 000,00	5 934 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	418 791,92	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	418 791,92	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	418 791,92	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	418 791,92	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	50 000,00	55 700,00	55 700,00
2111	Terrains nus	0,00	5 700,00	5 700,00
21311	Hôtel de ville	0,00	25 000,00	25 000,00
21318	Autres bâtiments publics	25 000,00	25 000,00	25 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	25 000,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		468 791,92	55 700,00	55 700,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		7 973 283,96	5 989 700,00	5 989 700,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	2 607 007,00
-----------------------------------	---------------------

+

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)			1 606 355,30
				=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			10 203 062,30

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 590 125,68	63 176,00	63 176,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	19 568,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	-47 498,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	759 016,00	63 176,00	63 176,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	859 039,68	0,00	0,00
1346	Participat° voirie et réseaux non transf	0,00	0,00	0,00
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	422 293,61	1 605 718,75	1 605 718,75
1641	Emprunts en euros	422 293,61	1 605 718,75	1 605 718,75
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 012 419,29	1 668 894,75	1 668 894,75
10	Dotations, fonds divers et réserves	430 440,00	3 999 607,26	3 999 607,26
10222	FCTVA	360 440,00	614 129,00	614 129,00
10226	Taxe d'aménagement	70 000,00	80 000,00	80 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	3 305 478,26	3 305 478,26
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	-330 850,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		99 590,00	3 999 607,26	3 999 607,26
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		2 112 009,29	5 668 502,01	5 668 502,01
021	Virement de la sect° de fonctionnement	4 853 741,81	3 505 739,25	3 505 739,25
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	819 791,92	65 237,00	65 237,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	305 613,20	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	20 151,17	0,00	0,00
2118	Autres terrains	15,63	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	11 009,00	0,00	0,00
21571	Matériel roulant	412 859,63	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	1 560,00	0,00	0,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	2 141,29	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 272,00	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	2 996,00	11 702,00	11 702,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	36 000,00	0,00	0,00
28041583	GFP : Projet infrastructure	3 139,00	3 139,00	3 139,00
28051	Concessions et droits similaires	23 035,00	50 396,00	50 396,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		5 673 533,73	3 570 976,25	3 570 976,25
041	Opérations patrimoniales (9)	50 000,00	55 700,00	55 700,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	5 700,00	5 700,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	50 000,00	50 000,00	50 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		5 723 533,73	3 626 676,25	3 626 676,25
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		7 835 543,02	9 295 178,26	9 295 178,26

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	907 884,04
-----------------------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 203 062,30
---	----------------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote, I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9322 (1)
LIBELLE : VOIRIE URBAINE

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 124 577,00	0,00	b 0,00	b 1 725 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	124 577,00	0,00	0,00	1 725 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	124 577,00	0,00	0,00	1 725 000,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 211 520,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	211 520,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	60 000,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	151 520,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-1 638 057,00
---	----------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9323 (1)
LIBELLE : VOIRIE RURALE

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 31 440,00	0,00	b 0,00	b 200 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	31 440,00	0,00	0,00	200 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	31 440,00	0,00	0,00	200 000,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-231 440,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9330 (1)
LIBELLE : ECLAIRAGE PUBLIC

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 78 134,00	0,00	b 0,00	b 825 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	78 134,00	0,00	0,00	825 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	78 134,00	0,00	0,00	825 000,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 63 176,00
13	Subventions d'investissement	0,00	63 176,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	63 176,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-839 958,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9340 (1)
LIBELLE : VOIRIE HYDRAULIQUE

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 2 760,00	0,00	b 0,00	b 200 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	2 760,00	0,00	0,00	200 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	2 760,00	0,00	0,00	200 000,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-202 760,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9341 (1)
LIBELLE : MAISON MEDICALE

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					3 900 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					3 900 000,00									
2048033	CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE	10/05/2019		15/08/2019	2 500 000,00	F		1,200	1,200	euros	T	P	N	A-1
CRCA00001062188	CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE	08/12/2016		15/03/2017	800 000,00	F		1,180	1,180	euros	T	C	N	A-1
MON522860EUR	LA BANQUE POSTALE	20/11/2018		01/12/2019	600 000,00	F		1,230	1,230	euros	A	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

STES MARIES DE LA MER - Mairie Stes Maries de la Mer - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					3 900 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		2 994 293,11					218 432,82	35 201,49	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 994 293,11					218 432,82	35 201,49	0,00	0,00
2048033	N	0,00	A-1	2 104 596,61	15,00	F		1,200	116 051,70	24 734,22	0,00	0,00
CRCA00001062188	N	0,00	A-1	480 000,08	8,00	F		1,180	53 333,32	5 428,00	0,00	0,00
MON522860EUR	N	0,00	A-1	409 696,42	7,00	F		1,230	49 047,80	5 039,27	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		2 994 293,11					218 432,82	35 201,49	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	3	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 994 293,11	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	PROJETS D INFRASTRUCT. D INTERET NATIONAL	10	
L	LOGICIEL	1	13/06/2001
L	ETUDES AMORTISSABLES	10	16/12/2008

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	4 276,00		8 017,00	12 293,00	5 886,00	6 407,00
Créances de plus de 2 ans	4 276,00	13/04/2023	8 017,00	12 293,00	5 886,00	6 407,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	4 276,00		8 017,00	12 293,00	5 886,00	6 407,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		418 500,00	I 418 500,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		218 500,00	218 500,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	218 500,00	218 500,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		200 000,00	200 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	200 000,00	200 000,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépendances de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	418 500,00	2 607 007,00	1 606 355,30	4 631 862,30

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		4 265 105,25	III
Ressources propres externes de l'année (a)		694 129,00	4 265 105,25
10222	FCTVA	614 129,00	614 129,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	80 000,00	80 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
274	Prêts	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		3 570 976,25	3 570 976,25
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation des document	11 702,00	11 702,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	0,00	0,00
28041583	GFP : Projet infrastructure	3 139,00	3 139,00
28051	Concessions et droits similaires	50 396,00	50 396,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	3 505 739,25	3 505 739,25

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	4 265 105,25	907 884,04	0,00	3 305 478,26	8 478 467,55

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	4 631 862,30
Ressources propres disponibles	IV	8 478 467,55
Solde	V = IV – II (6)	3 846 605,25

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					920 845,00	844 049,37										4 653,19	20 019,18	
SEMPA	2018	P	PLAI CLOS DES COCARDIERS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	172 504,00	157 177,65	35,00	A	F	0,550	F	0,550	A-1	euros	866,52	3 969,37		
SEMPA	2018	P	PLAI PREF COCARDIERS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	57 501,00	53 514,43	45,00	A	F	0,550	F	0,550	A-1	euros	295,01	1 027,96		
SEMPA	2018	P	PLAI PREF COCARDIERS 2	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	172 710,00	160 955,93	45,00	A	F	0,550	F	0,550	A-1	euros	887,32	3 091,80		
SEMPA	2018	P	PLAI PREF CORCARDIERS2	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	518 130,00	472 401,36	35,00	A	F	0,550	F	0,550	A-1	euros	2 604,34	11 930,05		
TOTAL GENERAL					920 845,00	844 049,37										4 653,19	20 019,18	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	253 634,31
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	253 634,31
Recettes réelles de fonctionnement	II	10 489 936,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	2,42

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)
2021	Mobilier : PANNEAUX LUMINEUX	17 280,00	BNP PARIBAS LEASE GROUP	72	17 280,00	17 280,00	17 280,00	17 280,00	0,00	69 120,00

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
657362		Subvention de fonctionnement	CCAS DES SAINTES MARIES DE LA MER	Etablissement de droit public	25 000,00
6574		Subvention de fonctionnement	A.D.D.E.C.	Association	1 000,00
6574		Subvention de fonctionnement	ACCORDANSES	Association	1 000,00
6574		Subvention de fonctionnement	AMICALE DES EMPLOYES MUNICIPAUX	Association	6 000,00
6574		Subvention de fonctionnement	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	Association	1 500,00
6574		Subvention de fonctionnement	ARCHERS DES SABLES	Association	1 000,00
6574		Subvention de fonctionnement	ASSO. DES JUGES CONSULAIRES DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TARASCON	Association	300,00
6574		Subvention de fonctionnement	ASSOCIATION DE TOURISME EQUESTRE	Association	4 000,00
6574		Subvention de fonctionnement	ASSOCIATION DES COMMERCANTS SAINTOIS	Association	1 500,00
6574		Subvention de fonctionnement	ASSOCIATION DES PLAISANCIERS DE PORT GARDIAN	Association	1 000,00
6574		Subvention de fonctionnement	BOULE SAINTOISE	Association	3 000,00
6574		Subvention de fonctionnement	CAMARGUE TENNIS CLUB	Association	1 500,00
6574		Subvention de fonctionnement	CAMARGUE WIND CLUB	Association	1 000,00
6574		Subvention de fonctionnement	CHORALE SAINTOISE	Association	4 000,00
6574		Subvention de fonctionnement	CLUB DES HOTELIERS SAINTOIS	Association	1 500,00
6574		Subvention de fonctionnement	CLUB TAURIN BOISSET	Association	2 000,00
6574		Subvention de fonctionnement	CLUB TAURIN LOU SANTEN	Association	1 000,00
6574		Subvention de fonctionnement	CLUB TAURIN MIREILLE	Association	2 000,00
6574		Subvention de fonctionnement	COMITE DE JUMELAGE VILLAMANRIQUE DE LA CONDESA	Association	3 000,00
6574		Subvention de fonctionnement	COMITE D'ORGANISATION DES FETES SAINTOISES	Association	300 000,00
6574		Subvention de fonctionnement	ESCOLO DE CAMARGO	Association	300,00
6574		Subvention de fonctionnement	GROUPE MARQUIS DE BARONCELLI	Association	1 200,00
6574		Subvention de fonctionnement	JUDO CLUB SAINTOIS	Association	2 000,00
6574		Subvention de fonctionnement	LA PATTE SUR LE CŒUR	Association	5 000,00
6574		Subvention de fonctionnement	MANTENENCO	Association	1 200,00
6574		Subvention de fonctionnement	OFFICE DU TOURISME	Association	362 000,00
6574		Subvention de fonctionnement	OLYMPIQUE SAINTOIS	Association	19 000,00
6574		Subvention de fonctionnement	U.N.C.	Association	3 000,00
6574		Subvention de fonctionnement	UNION DES JEUNES DE PROVENCE ET DU LANGUEDOC	Association	1 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		34,00	0,00	34,00	29,00	0,00	29,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	6,00	0,00	6,00	4,00	0,00	4,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1E CLASSE	C	10,00	0,00	10,00	10,00	0,00	10,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2E CLASSE	C	10,00	0,00	10,00	10,00	0,00	10,00
ATTACHE	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
ATTACHE HORS CLASSE	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ATTACHE PRINCIPAL	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
REDACTEUR	B	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR PRINCIPAL 2E CLASSE	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		54,00	1,00	55,00	38,00	0,00	38,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	22,00	0,00	22,00	11,00	0,00	11,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1E CLASSE	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2E CLASSE	C	13,00	0,00	13,00	10,00	0,00	10,00
AGENT DE MAITRISE	C	12,00	0,00	12,00	11,00	0,00	11,00
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
INGENIEUR	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
INGENIEUR EN CHEF	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
INGENIEUR PRINCIPAL	A	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TECHNICIEN	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2E CLASSE	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		4,00	0,00	4,00	2,00	0,00	2,00
AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DE 1E CLASSE DES ECOLES	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DE 2E CLASSE DES ECOLES	C	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
EDUCATEUR DES APS PRINCIPAL DE 1E CLASSE	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPERATEUR DES APS	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPERATEUR DES APS PRINCIPAL	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
OPERATEUR DES APS QUALIFIE	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE CULTURELLE (h)		7,00	0,00	7,00	5,00	1,00	6,00
ADJOINT DU PATRIMOINE	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 1E CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2E CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ASSIANTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
DIRECTEUR DU MUSEE	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		6,00	0,00	6,00	2,00	0,00	2,00
ADJOINT D ANIMATION	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT D ANIMATION PRINCIPAL DE 1E CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT D ANIMATION PRINCIPAL DE 2E CLASSE	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
ANIMATEUR	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ANIMATEUR PRINCIPAL DE 1E CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2E CLASSE	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		9,00	0,00	9,00	8,00	0,00	8,00
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL DE POLICE MUNICIPALE	C	6,00	0,00	6,00	5,00	0,00	5,00
CHEF DE POLICE MUNICIPALE	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE 1E CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
GARDIEN-BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		115,00	1,00	116,00	85,00	1,00	86,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
DIRECTEUR DU MUSEE	A	CULT	444	0,00	A	CDD Contrat à durée déterminée
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
ADJOINT ADMINISTRATIF NON TITULAIRE	C	ADM	367	0,00	A	CDD Contrat à durée déterminée
ADJOINT DU PATRIMOINE NON TITULAIRE	C	CULT	367	0,00	A	CDD Contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE NON TITULAIRE	C	TECH	367	0,00	A	CDD Contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE NON TITULAIRE	C	TECH	367	0,00	A	CDD Contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE NON TITULAIRE	C	TECH	367	0,00	A	CDD Contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE NON TITULAIRE	C	TECH	367	0,00	A	CDD Contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE NON TITULAIRE	C	TECH	367	0,00	A	CDD Contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE NON TITULAIRE	C	TECH	367	0,00	A	CDD Contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE NON TITULAIRE	C	TECH	367	0,00	A	CDD Contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE NON TITULAIRE	C	TECH	367	0,00	A	CDD Contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE NON TITULAIRE	C	TECH	367	0,00	A	CDD Contrat à durée déterminée
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

STES MARIES DE LA MER - Mairie Stes Maries de la Mer - BP - 2023

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u> - Détention d'une part du capital	S.E.M.I.S.	SOCIETE DES SAINTES MARIES DE LA MER	Société d'économie Mixte	440 860,00
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u> - Garantie d'emprunts	S.A.M.P.A.	SOCIETE D'AMENAGEMENT DU PAYS D'ARLES	Société d'économie Mixte	844 049,37
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u> - Subvention	C.O.F.S.	COMITE D'ORGANISATION DES FETES SAINTOISES	Association	300 000,00
- Subvention	O.T.	OFFICE DU TOURISME DES SAINTES MARIES DE LA MER	Association	362 000,00
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE 13	17/12/1997	CONTINGENT	1 977,00
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL DE CAMARGUE	05/10/2010	CONTINGENT	51 023,00
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ARLES CRAU CAMARGUE MONTAGNETTE (ACCM)	01/01/2014	FPU	0,00
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale		-	SPA	Non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	7 719 000,00	6,40	47,97	0,00	3 702 804,00	6,40
TFPNB	413 200,00	7,10	64,56	0,00	266 762,00	7,10
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.	4 375 081,00	5,80	23,82	0,00	1 042 144,00	5,80
TOTAL	12 507 281,00	6,30			5 011 710,00	6,30

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.